

Arrêté – 2021-33

LE DIRECTEUR DE L'IEP DE TOULOUSE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 Décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 20 ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Paul Vinaches, Professeur agrégé de Sciences Économiques et Sociales est nommé **chargé de mission Coordination du programme DISPO**, rattaché à la Direction aux Égalités et à la qualité de vie.

Il pilote et coordonne le Programme « Dynamique Innovation Sociale et Politiques (DISPO) », destiné à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des élèves en situation de défaveur et à rehausser leurs ambitions. Il définit la stratégie et les axes de développement du programme, réalise la recherche de partenariats, supervise la communication, recrute et forme les personnels du service, négocie et assure le suivi des conventions avec l'éducation nationale, recherche et assure le suivi des partenaires culturels et des nouveaux établissements. Il coordonne les relations et actions avec l'ensemble des partenaires EPLE, institutionnels et culturels, organise les journées fédératrices et assure l'évaluation du programme.

Il peut saisir le directeur et les instances de l'IEP de toute question relative à ces sujets. Il peut développer toute relation institutionnelle utile à ces missions et il est autorisé à mobiliser le service communication de l'établissement pour faire connaître les actions mises en place par l'IEP dans ce domaine.

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date d'affichage à la direction. Il prend fin au plus tard à la fin du mandat du directeur.

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 6 septembre 2021



Eric Darras



Affiché le 8 septembre 2021

Mis en ligne sur l'intranet le 8 septembre 2021